

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 4 novembre 2019, à 20 h, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Jocelyn Gagné, M. Francis Gagné, M. Raymond St-Onge, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. André Gagnon, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et prononce la pensée du mois.

183-11-2019

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

184-11-2019

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 et de la séance extraordinaire du 29 octobre 2019 soient approuvés avec dispense de lecture.

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 OCTOBRE 2019 :

Il est constaté qu'une copie du rapport budgétaire au 31 octobre 2019 est déposée à chaque membre du conseil

185-11-2019

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par M. Francis Gagné,
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C1900247 à C1900266	80 820.91 \$
Paiements Internet L1900610 à L1900674	175 057.96 \$
Carte de crédit VISA V2019100 à V2019113	4 185.35 \$
Pour un grand total de :	260 064.22 \$

186-11-2019

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET DE DIVERS REPRÉSENTANTS AUX COMITÉS :

Considérant qu'il y a lieu de nommer à chaque séance du mois de novembre un maire suppléant et un représentant du conseil au sein des comités oeuvrant dans le secteur municipal et ce, pour une année;

En conséquence, il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par M. Raymond St-Onge et résolu à l'unanimité que les membres du conseil qui suivent soient nommés pour une période de une année, c'est-à-dire du 5 novembre 2019 au 31 octobre 2020 comme étant représentants aux différents comités oeuvrant dans le secteur municipal :

M. André Gagnon, maire	- MRC de La Nouvelle-Beauce - Développement économique Nouvelle - Beauce - Chambre de commerce - Comité industriel Saint-Bernard
M. Francis Gagné Conseiller siège no. 1	- Voirie - Comité industriel de Saint-Bernard
M. Jocelyn Gagné Conseiller siège no. 2	- Office régional d'habitation (HLM) - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
M. Raymond St-Onge Conseiller siège no. 3	- Incendie - Voirie
Mme Ginette Camiré Conseillère siège no. 4	- Loisirs - Voirie
Mme Sonia Tremblay Conseillère siège no. 5	- Bibliothèque - Table des aînés de La Nouvelle-Beauce
M. Jacques Lirette Conseiller siège no. 6	- Maire suppléant - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Comité industriel de Saint-Bernard - Chambre de commerce - Comité Politique familiale et des aînés

187-11-2019

NOMINATION D'UN SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE :

Considérant qu'en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, le conseil peut nommer un substitut du maire pour siéger à la MRC de La Nouvelle-Beauce afin de remplacer le maire lorsque celui-ci ne peut y siéger;

Considérant qu'en vertu de l'article 359 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la MRC de La Nouvelle-Beauce doit avoir en sa possession, une copie de la déclaration d'intérêts pécuniaires à jour du maire et du substitut afin que ceux-ci puissent siéger à la MRC;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

De nommer le conseiller, M. Jacques Lirette, à titre de substitut au maire pour siéger au conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce. Cette nomination est valide jusqu'au 31 décembre 2020.

D'autoriser la transmission à la MRC de La Nouvelle-Beauce des déclarations d'intérêts pécuniaires à jour du maire et de son substitut.

DÉPÔT PAR LE MAIRE ET LES MEMBRES DU CONSEIL DE LEUR DÉCLARATION ANNUELLE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES :

Dépôt par M. André Gagnon, M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, M. Raymond St-Onge, Mme Ginette Camiré, Mme Sonia Tremblay et M. Jacques Lirette de leur déclaration annuelle des intérêts pécuniaires conformément à la loi.

188-11-2019

SERVICE INCENDIE – VENTE DE 22 TÉLÉAVERTISSEURS VOCAUX USAGÉS :

Il est proposé par M. Raymond St-Onge,
Appuyé par M. Jacques Lirette,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la vente de 22 téléavertisseurs vocaux Unication G1 au montant de 350\$ chacun pour un total de 7 700\$ à la Municipalité de Frampton.

189-11-2019

VENTE DU CAMION À NEIGE DE TYPE WESTERN STAR 2013 AVEC ÉQUIPEMENT À NEIGE COMPLET :

Il est proposé par M. Jocelyn Gagné,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte de vendre le camion à neige de type Western Star 2013 avec équipement à neige complet à Gestion Glen Murphy Inc. pour un montant de 205 000 \$ plus les taxes applicables.

190-11-2019

ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE :

Considérant que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Considérant que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Bernard reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Considérant que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

Considérant que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Considérant que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation

et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Raymond St-Onge et résolu à l'unanimité :

Que le plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Bernard préparé par Mme Marie-Eve Parent, coordonnatrice municipale de la sécurité civile soit adopté.

Que Mme Caroline Tremblay et Mme Stéphanie Labbé sont les responsables de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant les personnes désignées pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

191-11-2019

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES ORDURES POUR LES ANNÉES 2020 À 2024 :

Considérant le 2^e processus d'appel d'offres initié par la Municipalité pour l'octroi d'un contrat pour la cueillette et le transport des ordures;

Considérant que les soumissions devaient être déposées au plus tard le 1er novembre 2019 à 10h00 et que deux offres ont été reçues, soient celles de GFL Environmental Inc. et Services Sanitaires DF de Beauce Inc.;

Considérant que diverses options de collectes avec des différentes durées de contrat ont été demandées dans le devis d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroie le contrat pour la cueillette et le transport des ordures au soumissionnaire le plus bas, soit GFL Environmental Inc. conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission déposée par GFL Environmental Inc. L'option retenue par le conseil municipal pour le contrat est d'une durée de 5 années à raison de 36 collectes par année :

2020	36 collectes	119 170 \$ plus les taxes
2021	36 collectes	121 555 \$ plus les taxes
2022	36 collectes	123 985 \$ plus les taxes
2023	36 collectes	126 465 \$ plus les taxes
2024	36 collectes	128 995 \$ plus les taxes

192-11-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 300-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008 CONCERNANT L'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS SECONDAIRES DANS LA COUR AVANT SECONDAIRE ET LES CONDITIONS D'IMPLANTATION POUR LES ZONES RA-21 ET RA-22 (DÉVELOPPEMENT DU MOULIN) :

Considérant que la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme;

Considérant qu'un règlement de zonage portant le no. 187-2008 est en vigueur;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'apporter certaines modifications;

Considérant qu'un avis de motion a été déposé par M. Jaques Lirette lors de la séance ordinaire du 5 août 2019;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 5 août 2019;

Considérant qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 7 octobre 2019 sur le second projet de règlement no. 300-2019;

Considérant que le conseil a adopté le 7 octobre 2019 le second projet de règlement no. 300-2019;

Considérant que tous les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement portant le numéro 300-2019, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 4 novembre 2019, lequel est signé et daté par le maire et la secrétaire-trésorière adjointe et inséré au livre des règlements de la Municipalité.

193-11-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 302-2019 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX :

Considérant que la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

Considérant qu'en vertu de l'article 626, paragraphe 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

Considérant que Le Club Quad Chaudière-Appalaches Nord sollicite l'autorisation de la Municipalité de Saint-Bernard pour apporter certaines modifications au trajet existant;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par M. Jacques Lirette lors d'une séance du conseil tenue le 29 octobre 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement portant le numéro 302-2019, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 4 novembre 2019, lequel est signé et daté par le maire et la

secrétaire-trésorière adjointe et inséré au livre des règlements de la Municipalité.

194-11-2019

ENTENTE DE FERMETURE DE ROUTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS :

Il est proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise M. André Gagnon, maire et Mme Marie-Ève Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente de fermeture de route en période hivernale avec le Ministère des Transports.

195-11-2019

REPLACEMENT D'UNE UNITÉ DE CHAUFFAGE-CLIMATISATION AU CENTRE MUNICIPAL :

Il est proposé par M. Francis Gagné,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le remplacement d'une unité de chauffage-climatisation au Centre Municipal par les Services Spécialisés L.F. Inc. pour un montant de 15 785.00\$ plus les taxes.

196-11-2019

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE DÉNEIGEMENT À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEUCE ETCHEMIN :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard est propriétaire du presbytère et du stationnement depuis juin 2016;

Considérant que le conseil municipal considère que la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin devrait assumer une partie du coût du déneigement étant donné que le stationnement est principalement utilisé par les autobus scolaires;

En conséquence, il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

Qu'une demande de contribution financière de 1 650 \$ soit demandée à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin afin de contribuer au coût du déneigement étant donné que le stationnement est principalement utilisé par les autobus scolaires.

197-11-2019

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT EN AVANT DE L'HÔTEL DE VILLE :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard défraie la totalité de la facture reliée au déneigement du stationnement en avant de l'Hôtel de Ville ainsi qu'en avant de la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce;

Considérant que le conseil municipal considère que la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce devrait assumer 50 % du coût du déneigement de cette partie;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Qu'une demande de contribution financière de 700 \$ soit demandée à la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce afin de contribuer au coût du déneigement en avant de l'Hôtel de Ville ainsi que de la Caisse.

198-11-2019

DEMANDE DE SALLE À PRIX MOINDRE POUR LE CENTRE MUNICIPAL PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB POUR LE NOËL DES ENFANTS :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que soit autorisée la location à prix moindre du Centre Municipal le 8 décembre 2019 pour la tenue de la fête de Noël des enfants. Par contre, que 60 \$ pour les frais du ménage leur soient facturés pour l'événement.

199-11-2019

DEMANDE DE SALLE À PRIX MOINDRE POUR LE CENTRE MUNICIPAL PAR LE CLUB FADOQ POUR LE TOURNOI DE BASEBALLE POCHE :

Considérant la demande du Club FADOQ pour utiliser le Centre Municipal à un prix moindre pour un tournoi de baseball-poche le vendredi 29 novembre 2019;

Il est proposé par M. Jocelyn Gagné,
Appuyé par M. Raymond St-Onge,
Et résolu à l'unanimité :

Que soit autorisée l'utilisation à prix moindre du Centre Municipal le vendredi 29 novembre 2019 pour le tournoi de baseball-poche. Puisqu'il y aura une entrée payante, le Club FADOQ devra défrayer les coûts du ménage qui sont de 60 \$ et des frais minimums de location de salle de 60 \$, le tout selon la politique en vigueur.

200-11-2019

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA 11^E ÉDITION DU GALA DES PERSÉIDES :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise une contribution financière de 250 \$ pour la 11^e édition du Gala des Perséides organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce (CCINB) qui se tiendra le 9 mai 2020 au Centre Castel de Sainte-Marie.

201-11-2019

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. Francis Gagné,
Appuyé par M. Raymond St-Onge,
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à
20 h 50.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière